

Nombre de membres  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Pouvoirs : 1  
Votants : 8

04 NOV. 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire  
Date de convocation : 15 octobre 2022

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre  
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig  
LIONS Pascale**

**Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline  
Absent non excusé : FRANQUELIN J.Philippe  
Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN  
Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre**

### 340-PASSAGE ANTICIPE A LA NORME COMPTABLE M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57

Vu l'avis du comptable public en date du 28 octobre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de **MEHERS** au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée.
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
  - Budget COMMUNE
  - Budget LOTISSEMENT
  - Budget PARC ARTISANAL GUE DU MATIN

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.  
Le Maire, LIONS Gilles  
Transmis en préfecture le 31 octobre 2022  
Certifié exécutoire le 31 octobre 2022**



*[Handwritten signature]*